



**ABONNEZ-VOUS
avant le 8 JUILLET 2017**

FORMALITES POUR 2017/2018

CARTE C.S.B.



↳ Pour que votre dossier soit complet :

1. Remplissez la case A : identité de l'élève,
la case B : l'établissement scolaire avec la classe,
la case C : le circuit domicile – établissement scolaire
la case D : uniquement, si vous avez une correspondance entre votre domicile et l'établissement scolaire (Changement à Magny-en-Vexin « Gare routière »)
2. Signez et datez votre contrat.
3. Faites tamponner votre dossier par **vo**tre mairie (si vous bénéficiez d'une subvention communale) et par **vo**tre établissement scolaire.
4. Joignez les justificatifs suivants :
 - 1 photo d'identité récente (mettre au dos les nom et prénom),
 - 2 timbres au tarif en vigueur,
 - Le paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de TIM BUS (avec déduction de la subvention de votre mairie, si vous en bénéficiez)

↳ Merci de nous retourner votre dossier après validation auprès de votre mairie à :

TIM BUS - ZA de la Demi Lune - 7 rue des Frères Montgolfier - 95420 MAGNY-EN-VEXIN

LA CARTE C.S.B

114 €

Valable de Septembre à Juillet

- Carte nominative, délivrée par votre réseau de bus
- Permet de circuler sur une ligne entre votre point de montée et l'établissement scolaire
- Valable en période scolaire uniquement, pour effectuer un aller-retour par jour, et un seulement
- Conditions d'attribution :
 - ⇒ Etre scolarisé dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat du 1er ou 2ème degré, ou en CPA (classe préparatoire à l'apprentissage)
 - ⇒ Avoir moins de 21 ans au 1er septembre de l'année de souscription
 - ⇒ Résider en Ile-de-France
 - ⇒ Etre externe ou demi-pensionnaire
 - ⇒ Etre scolarisé à plus de 3 kms de son domicile
 - ⇒ Faire une correspondance maximum

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte de transport scolaire, il appartient au titulaire ou à son représentant légal de faire une demande de duplicata au prix de 18 €. Dans le cas contraire, le passager se trouvera en situation irrégulière à bord de l'autocar et sera verbalisable.